

Augmentation de capital : Près de 1,4 M€ levé par l'exercice des BSA J et attribution gratuite des BSA Y

Bluelinea, acteur majeur de la Silver Économie en France, annonce avoir levé, au 31 mars 2020, près de 1,4 M€ par l'exercice de 56,5% des bons de souscription d'actions J (BSA J) attribués gratuitement à tous les actionnaires de la société dans le cadre de l'augmentation de capital par attribution gratuite de BSA.

Au 31 mars 2020, 2 167 452 BSA J ont été exercés, permettant de lever 1 393 362 € par l'émission de 309 636 actions nouvelles au prix unitaire de 4,50 €. Pour mémoire, l'exercice des BSA J jusqu'au 31 mars 2020 permettait aux souscripteurs de recevoir des BSA Y attribués gratuitement. Ainsi, 309 636 BSA Y ont été créés et seront attribués le 14 avril prochain.

Laurent Levasseur, Président du Directoire, *déclare à cette occasion : « Nous tenons à remercier chaleureusement les investisseurs qui ont envoyé un signal fort de confiance dans cette période si particulière en nous donnant les moyens de poursuivre notre mission aux côtés des personnes fragiles et dépendantes et des professionnels de santé. Les fonds vont nous servir à financer l'accélération du déploiement de nos solutions quand sera venu le temps de reconstruire notre système social et de tirer les enseignements de cette crise sans précédent. »*

Bluelinea rappelle ci-dessous les caractéristiques des bons de souscription d'actions.

- **Bons de souscription « BSA J » (code ISIN : FR0013480969)**

L'exercice de 7 BSA J permet, jusqu'au 31 décembre 2020, de souscrire 1 action nouvelle au prix de 4,50 €. En cas d'exercice de l'intégralité des BSA J émis, l'opération permettrait la réalisation d'une augmentation de capital de 2 467 719 €.

« BSA J »		
Parité	Prix d'exercice	Echéance
7 BSA J pour 1 action nouvelle	4,50 € par action	31 décembre 2020

- **Bons de souscription « BSA Y » (code ISIN : FR0013480985)**

L'exercice de 1 BSA Y permettra de souscrire 1 action nouvelle au prix de 5,50 € jusqu'au 31 décembre 2022. En cas d'exercice de l'intégralité des BSA Y, l'opération permettrait la réalisation d'une augmentation de capital de 1 702 998 €.

« BSA Y »		
Parité	Prix d'exercice	Échéance
1 BSA Y pour 1 action nouvelle	5,50 € par action	31 décembre 2022

Ainsi, en cas d'exercice de l'intégralité des « BSA J » et des « BSA Y », l'opération permettrait la réalisation d'une augmentation de capital de 4 170 717 € pour un total de 858 018 actions nouvelles.



Modalités de l'opération

- **Cadre juridique de l'opération**

Le Directoire du 27 janvier 2020, faisant usage de la délégation de compétence et des autorisations qui lui ont été consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2019 dans sa 6^{ème} résolution à caractère extraordinaire, a décidé de procéder à une émission de bons de souscription d'action (BSA) attribués gratuitement aux actionnaires de la Société prenant la forme d'une émission de BSA dits « BSA J » et de BSA dits « BSA Y ».

- **Modalités d'exercice des BSA**

Pour exercer leurs BSA J et/ou BSA Y, les titulaires devront faire parvenir leurs instructions d'exercice à leur intermédiaire teneur de compte (pour le bon au porteur) et à la Société (pour les bons nominatifs) à tout moment entre la Date d'Attribution correspondante et le jour suivant le dernier jour de la Période d'Exercice correspondante. Les instructions d'exercice des BSA J et des BSA Y seront irrévocables. A compter du jour suivant le dernier jour de la Période d'Exercice, aucune instruction d'exercice ne pourra être prise en compte par les intermédiaires financiers.

Pour le cas où un titulaire de BSA J et BSA Y ne disposerait pas d'un nombre suffisant de BSA J ou de BSA Y pour souscrire un nombre entier d'actions de la Société, il devra faire son affaire de l'acquisition sur le marché du nombre de BSA J et BSA Y nécessaires à la souscription d'un tel nombre entier d'actions de la Société. Les BSA J et BSA Y formant rompus pourront être cédés sur le marché pendant leur période de cotation mais ne donneront pas droit à indemnisation de leurs titulaires par la Société.

- **Incidence de l'émission sur les capitaux propres consolidés par action**

A titre indicatif, l'incidence de l'émission des actions nouvelles sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres du Groupe au 30 juin 2019 et du nombre d'actions de 3 838 676 composant le capital social de la Société à ce jour), serait la suivante :

Quote-part des capitaux propres par action	
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,99 €
Après émission des 548 382 actions nouvelles provenant de l'exercice des BSA J	0,87 €
Après émission de 309 636 actions nouvelles provenant de l'exercice des BSA Y	0,81 €

- **Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire**

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation au capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'augmentation de capital et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société, soit 3 838 676 actions) serait la suivante :

Participation de l'actionnaire	
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00%
Après émission des 548 382 actions nouvelles provenant de l'exercice des BSA J	0,87%
Après émission de 309 636 actions nouvelles provenant de l'exercice des BSA Y	0,82%



- **Dépenses liées à l’Emission – Produits nets de l’Emission**

Le montant des dépenses liées à l’opération est estimé à environ 100 k€. Ainsi, en cas de réalisation à 100%, le montant net de l’augmentation de capital serait d’environ 4 070 717 €.

- **Calendrier indicatif de l’opération**

8 avril 2020	1 ^{er} jour de cotation des BSA Y sur Euronext Growth
9 avril 2020	Record date attribution : Date d’enregistrement comptable considéré pour l’attribution des BSA Y
14 avril 2020	Attribution des BSA Y et ouverture de la période d’exercice des BSA Y

31 décembre 2020	Clôture de la période d’exercice des BSA J
31 décembre 2022	Clôture de la période d’exercice des BSA Y

- **Prospectus**

En application des dispositions de l’article L.411-2 du Code monétaire et financier et de l’article 211-2 du Règlement général de l’Autorité des marchés financiers (AMF), la présente émission ne donnera pas lieu à un Prospectus visé par l’AMF car le montant total de l’offre est inférieur à 8 000 000 €.

- **Facteurs de risque**

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d’investissement, à porter leur attention sur les risques décrits dans le Rapport semestriel d’activité au 30 juin 2019 de la société, disponible sur le site Internet de Bluelinea.

A propos de Bluelinea :

« **Prendre soin de vos parents, qu’ils soient âgés ou en situation de handicap, à domicile comme en établissement.** » est la mission principale de Bluelinea, première SilverTech cotée sur Euronext Growth.

En s’appuyant sur sa plateforme **S.A.R.A - Service d’Accompagnement, de Réconfort et d’Assistance H24 7/7** – et un véritable cockpit logiciel, **BlueHomeCare®**, développé par Bluelinea : la société développe une triple expertise de solutions et services dédiés au **parcours du « bien vieillir »**.

Le « **Pôle Senior & Domicile** » accompagne, jour et nuit, des personnes à partir de leur entrée en retraite jusqu’au soutien à distance, suivi télé-médical et maintien à domicile que ce soit chez elles, au sein d’une famille d’accueil ou d’une colocation entre seniors. En parallèle, le « **Pôle Domotique & Handicap** » modernise et adapte domicile ou tout type de lieu de vie de personnes en perte d’autonomie que ce soit par l’âge ou en situation de handicap. Le « **Pôle Établissements** », à partir d’un appel infirmier de nouvelle génération, déploie la solution SERENEA® qui protège les résidents tout en assistant les soignants et équipes d’une Résidences Services, d’un EHPAD ou plus largement d’un établissement de santé.

Bluelinea innove ainsi en proposant des solutions répondant à chaque situation de la vie d’un senior.

Contacts Investisseurs :

Laurent Levasseur
Président du Directoire
contact@bluelinea.com
+33.1.76.21.70.60

Jérôme Fabreguettes-Leib
Relations Investisseurs
bluelinea@actus.fr
+33.1.53.67.36.78

Contacts Presse :

Adrien Westermann
Directeur Marketing & Relation clients
adrien.westermann@bluelinea.com
+33.1.76.21.70.60

Vivien Ferran
Relations Presse
vferran@actus.fr
+33.1.53.67.36.34

Euronext

